



Contact presse :

Arnaud de BRESSON

Paris EUROPLACE

Tel : +33 1 49 27 11 44

e-mail: bresson@paris-europlace.com

Site Internet: www.paris-europlace.net

COMMUNIQUE DE PRESSE

« LA MISE EN PLACE D'UNE TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIERES, QUI NE SERAIT PAS AU MOINS EUROPEENNE, AFFAIBLIRAIT L'ECONOMIE FRANÇAISE »

Paris, le 6 janvier 2012. L'association Paris EUROPLACE, qui représente l'ensemble des acteurs de la place financière française – entreprises industrielles, y compris les PME, sociétés d'assurance, sociétés de gestion, banques et intermédiaires financiers – déclare « son opposition à la mise en place d'une taxe sur les transactions financières qui, si elle n'était pas européenne, affaiblirait l'économie française. »

La crise financière mondiale a connu son origine sur le marché américain, avec les dysfonctionnements du marché des subprime et les risques pris par les grandes banques d'investissement anglo-saxonnes. Les banques françaises, comme les sociétés de gestion et les sociétés d'assurance, ont montré, depuis l'origine de la crise, une meilleure résistance et ont poursuivi leurs activités de financement de l'économie et des entreprises. Une taxe, sanctionnant spécifiquement l'industrie financière française, serait inappropriée.

Cette taxe, ayant pour objet de lutter contre la spéculation financière, toucherait par ailleurs dans les faits à la fois des transactions considérées comme spéculatives et les autres transactions réalisées par les investisseurs privés, les entreprises et les investisseurs institutionnels. Une taxe, dont l'assiette serait trop générale, présenterait des risques de distorsions importantes et d'être sans effet sur la spéculation.

La mise en place de cette taxe, qui représenterait un coût très lourd pour les banques françaises, les sociétés de gestion, comme pour les sociétés d'assurance, s'ajoutant au coût déjà élevé des nouvelles régulations financières mises en place (Bâle 3, Solvency 2), alourdirait les conditions de financement de nos entreprises et de l'ensemble de l'économie française et entraînerait une perte de substance de la place financière de Paris. Les activités directes de financement des entreprises, et notamment des PME, seraient également touchées. C'est donc l'ensemble des établissements financiers, de leurs clients particuliers et entreprises, qui auraient à en souffrir si le projet est mis en œuvre.

Enfin, si cette taxe était appliquée seulement en France, elle entraînerait inéluctablement une délocalisation des activités concernées des banques, sociétés d'assurance et sociétés de gestion, au profit des grandes places financières mondiales, et réduirait en conséquence la maîtrise des conditions de financement de notre économie et le rôle de la place de Paris dans l'économie européenne et mondiale.